LA FIN D'UN MALENTENDU

Il n'y a pas de titre qui convienne mieux à l'article que M. Enrico Ferri a consacré au compte rendu du Ve Congrès d'Anthropologie criminelle dans la *Revue scientifique* du 15 mars dernier. Les déclarations qu'il y a glissées m'ont à la fois rempli de joie et de regrets : de joie, parce qu'il est doux de se trouver d'accord quand on a été si longtemps persuadé du contraire; mais de regrets aussi, car il est vraiment déconcertant d'avoir dépensé son temps, son talent — quand on en a — mais en tous cas sa peine à batailler contre des gens qui pensent comme vous. Faut-il l'avouer? Ne me suis-je pas surpris à verser une larme discrète sur le sort d'Enrico Ferri lui-même? Car franchement, si l'âge d'or commence, si la polémique a fait son temps, ne va-t-il pas être bien à plaindre, lui, dont la verve triomphante et facile s'exerçait avec allégresse sur le dos des éclectiques et des spiritualistes larvés?

Apprenez donc, gens de l'École classique, que vous vous êtes battus jusqu'ici contre un épouvantail, simple produit de votre imagination. On vous a fait peur du croquemitaine Lombroso; mais approchez, osez l'interroger, et il vous répondra, comme un simple lecteur de la *Revue pénitentiaire*, que la plupart des jeunes gens qui tournent mal ont été des enfants mal élevés et qu'ainsi s'explique en bien des cas la genèse du crime.

Quand au criminel-né, ce sont des criminalistes d'occasion qui lui ont fait sa fâcheuse célébrité, et nous aurions mauvaise grâce à lui tenir plus longtemps rigueur, quand nous saurons que, sous ce nom d'un laconisme si lugubre, qui a réveillé au déclin du dernier siècle l'angoisse des antiques fatalités, l'École italienne désigne tout simplement des malheureux plus exposés que d'autres à s'écarter de la bonne voie, sous l'influence d'altérations organiques ou de désordres fonctionnels, soit héréditaires, soit acquis, qui augmentent en eux la violence des impulsions de tout ordre et les rendent en même temps moins capables d'y résister. N'aimons-nous pas à répéter le vieux proverbe : *Mens sana in corpore sano?* Pourquoi ferions-nous moins bon accueil à la paraphrase scientifique que Lombroso et ses disciples nous ont donnée de l'axiome inverse, mais également vrai?

Le criminel-né, dit Ferri, n'est qu'un prédisposé au crime, qui

peut ne jamais commettre de délits, s'il est placé dans un milieu favorable. Qui de nous ne s'est pas écrié au moins une fois dans sa vie : « Ah! quel mauvais sujet j'aurais fait, si j'avais été autrement élevé! » L'École italienne ne demande pas à notre raison un sacrifice plus grand que celui que nous consentons — parfois très gaiement — dans de semblables accès de franchise. Il y a des gens qui naissent mauvais sujets, mais qui ne le deviennent jamais, parce qu'on a su les prendre comme il faut; il y en a d'autres qui sont nés honnêtes, mais qui sont devenus criminels, parce qu'ils ont été dévoyés. Si vous admettez ces deux propositions, je ne vois vraiment pas de quoi Ferri s'autoriserait pour vous refuser un brevet de criminaliste positiviste : elles ne sont pas autre chose que le résumé de la profession de foi contenue dans l'article de la *Revue scientifique*.

Mais, me direz-vous, comment se fait-il qu'on se soit mépris si longtemps sur les véritables doctrines de la nouvelle École?

Je vais vous le dire : C'est la faute aux éditions et aux éditeurs.

Aux éditions d'abord. La première édition (1876) de *L'Homme criminel* de Lombroso renfermait deux parties : l'une, la partie anthropologique, alors presque entièrement constituée, nous dit Ferri, par des études de crâniologie; l'autre, la partie sociologique, consacrée à la genèse sociale du crime et indiquant un plan de réforme de la justice pénale. Qu'est-il arrivé? C'est que cette première édition, publiée en italien, n'a pas été traduite; le malheur a voulu que la traduction ne se fît que sur la deuxième édition (1878), la troisième (1883) et la quatrième (1890), qui, au lieu de comporter deux parties, n'en contiennent plus qu'une, la partie anthropologique. Voilà comment on s'est imaginé que Lombroso ne croyait qu'au criminel-né et aux facteurs anthropologiques du crime; voilà même comment on a pu croire que, d'après Lombroso, le type criminel était un type purement anatomique. Mais le malentendu n'en est pas resté là; il s'est aggravé par le choix déplorable que Ferri a fait d'une maison d'édition exclusivement juridique, quand il a fait paraître la traduction française de sa *Sociologie criminelle;* si bien, n'en déplaise à mon ami Rousseau, l'éditeur en question, que cette traduction est restée « presque inconnue ». — Fatalité persistante!

Mais voici que les choses tournent au tragique. Il arriva que des gens avisés, comme M. Tarde, se détachèrent de la foule restée ignorante et eurent l'idée de monter la rue Soufflot : de là à s'emparer de la conception sociologique de la genèse du crime, il n'y avait qu'un pas; puis, après se l'être appropriée, se gardant bien de dire à qui ils la prenaient et profitant de ce que l'infortunée École italienne

n'était pas encore arrivée à se faire comprendre depuis bientôt vingt ans qu'elle s'y essayait, ils se sont retournés contre elle et lui ont reproché victorieusement sa théorie purement anthropologique, voire même anatomique, de la criminalité. On peut dire que ce fut la période aiguë et critique du malentendu.

Aujourd'hui, cette période a pris fin; mais l'événement qui a changé la face des choses est encore récent. Jugez-en vous-même. C'est en 1900 seulement que M. Lombroso a publié de nouveau, mais alors traduite en français, la partie sociologique de son ouvrage; la lumière n'est donc plus sous le boisseau; mais le grand public ne lui a pas encore ouvert les yeux. On peut cependant espérer que le jour viendra bientôt, où l'École positive italienne obtiendra justice complète et sera réintégrée dans la direction du mouvement scientifique dont elle a été la véritable initiatrice.

L'odyssée se terminera ainsi en apothéose.

D'aussi franches explications mériteraient d'être acceptées comme argent comptant. Il faut avoir vraiment l'esprit aussi mal fait que le mien pour y démêler bien des I sur lesquels on a omis de mettre les points.

Pourquoi, par exemple, si M. Lombroso attachait tant d'importance aux causes sociales du crime, a-t-il fait paraître trois éditions de *L'Homme criminel* sans en parler? Pourquoi s'est-il décidé en 1900 seulement à leur consacrer une nouvelle étude, après un silence de 24 ans?

Pourquoi n'est-ce pas seulement en France, mais en Italie, où l'œuvre de Lombroso était entièrement connue, qu'une réaction s'est opérée contre les conceptions trop exclusives de l'École positive?

Pourquoi enfin le type du criminel-né a-t-il tout d'abord été présenté comme un type principalement anatomique?

La réponse est bien simple, mais on ne pouvait demander à M. Ferri de nous la donner : il lui aurait fallu reconnaître qu'à ses débuts, en effet, l'École positive italienne n'a guère été qu'une École anthropologique, croyant à la prédominance écrasante des facteurs anthropologiques et convaincue de trouver la solution du problème du crime dans des études de crâniologie. Elle s'est dressée comme une réaction extrême aux antipodes de l'École classique, opposant l'observation du criminel à l'analyse juridique du crime. Cette antithèse a été sa force, son drapeau, et Dieu sait qu'elle lui a assez servi!

Pour déterminer un mouvement d'opinion dans la politique comme dans les sciences ou la littérature, il faut des formules simples; or,

ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le sait, les formules simples sont le plus souvent des formules fausses. Lorsque Proudhon lâcha son mot célèbre, il fut compris par tout le monde; tous ceux qui l'entendirent se partagèrent immédiatement en adversaires et partisans. Il en a été de même pour l'École positive italienne, dont la profession de foi quelque peu brutale a éclaté comme une fanfare dans le monde endormi des juristes absorbés dans le commentaire du Code pénal. Certes, nous savons à Lombroso et à Ferri beaucoup de gré de les avoir réveillés. Bien d'autres avant eux avaient signalé l'existence de prédispositions criminelles résultant d'anomalies physiologiques; mais aucun n'avait trouvé la formule magique qui dissipe les torpeurs et excite l'enthousiasme des uns en même temps que la haine des autres. Ce qui a fait le succès de l'École italienne, ç'a été certainement sa conception paradoxalement exclusive des origines du crime. Aujourd'hui, son *credo* est trop complexe, on peut l'écouter sans émotion; si elle l'eût enseigné tel quel il y a 25 ans, qui donc lui aurait prêté l'oreille? Voilà, à mon avis, la meilleure preuve que l'École positive a évolué vers nous, comme nous avons évolué vers elle.

Je dis l'École, et non pas en particulier M. Enrico Ferri, d'abord parce qu'il semble mettre son amour-propre dans l'immuabilité de ses convictions scientifiques et que je serais désolé de lui être désagréable, — puis, parce qu'il faut reconnaître que, personnellement, il a su toujours se faire des causes de la criminalité une conception suffisamment large, où l'importance des facteurs anthropologiques était peut-être exagérée, mais sans que celle des facteurs sociaux fût méconnue.

Aurait-il d'ailleurs lui-même évolué, où donc serait le mal? Changer d'avis, pour un savant, n'est-ce pas à la fois une preuve qu'on n'a jamais cessé de chercher la vérité et une présomption qu'on l'a peut-être rencontrée? S'il en est ainsi, que la vieille École classique française n'en rougisse pas, elle a évolué, laissant derrière elle quelques traînards qui permettent à Ferri d'entretenir son talent de polémiste. Elle a évolué avec les fondateurs de l'*Union internationale de Droit pénal*, avec bon nombre de criminalistes italiens, disciples de Carrara et groupés aujourd'hui sous le nom un peu démodé de *Terza Scuola*. Il se forme en ce moment une génération nouvelle de criminalistes qui ne font point difficulté de reconnaître chez nombre de délinquants l'existence de prédispositions physiologiques au crime, qui ne considèrent la peine que comme un instrument de défense sociale et non pas certes le meilleur, qui, tout en accueillant l'idée d'expiation comme un article de leur foi religieuse,

se refusent énergiquement à y chercher le principe et la mesure de la répression pénale, enfin pour qui la criminalité apparaît comme un problème social et anthropologique, avant de se poser comme un problème juridique. Si c'est à l'École positive italienne que nous devons cette rénovation de nos tendances et cet élargissement de nos horizons, de grand cœur nous lui disons merci. Nous n'en serons que plus libres ensuite pour lui faire observer que le métier de précurseur n'a qu'un temps et qu'elle n'a pas à s'étonner qu'on lui reproche maintenant de « piétiner sur place ». Il est dans la destinée des Écoles de disparaître, quand elles ont fait la tache d'huile autour d'elles, quand les tendances qu'elles représentent et où d'abord elles s'isolaient, sont devenues un mouvement d'opinion général. Il me semble que je fais à l'École positive une belle oraison funèbre en expliquant ainsi son déclin. Qu'elle sache donc mourir avec grâce, sans reprocher à M. Tarde d'avoir mal tourné ou à M. Garçon de lui avoir emprunté, sans le dire, sa théorie des peines non déshonorantes. Qu'elle sache mourir, après avoir vu l'accord des criminalistes se faire peu à peu sous une orientation nouvelle qu'elle a puissamment contribué à dessiner,... à moins qu'elle ne préfère se perpétuer, transformée en secte philosophique, protagoniste d'une certaine métaphysique à rebours, immobilisée en des discussions stériles sur ce qui doit rester « le secret de famille » des criminalistes, oublieuse de plus en plus du but véritable, du seul but de notre activité scientifique, l'organisation d'une lutte efficace et victorieuse contre le crime.

P. Cuche.

SOCIÉTÉS ALLEMANDES
D'ASSISTANCE AUX VOYAGEURS

Suivant un usage traditionnel, les Assemblées générales des adhérents des trois Sociétés qui contribuent efficacement en Allemagne, à la répression du vagabondage se sont tenues successivement à Berlin, les 26, 27 et 28 novembre 1901 (*Cf. Revue*, 1899, p. 1053).

Nous avons souvent entretenu les lecteurs de cette Revue de ces institutions, sur lesquelles il est superflu de revenir ici; nous nous contenterons d'indiquer rapidement les sujets traités dans ces diverses réunions.

I. — Assemblée générale de l'Union des auberges hospitalières.

Le président, M. le Dr Ebeling, fait connaître que, conformément au vœu exprimé dans la dernière Assemblée générale, la personnalité civile a été concédée à l'Union par son inscription sur le registre des Sociétés de Bielefeld, le 6 novembre 1900.

M. le conseiller de régence Dr Michaelis, de Liegnitz, conseille aux Comités des diverses auberges de se préoccuper d'obtenir également la personnalité civile et le droit d'acquérir. A son rapport, l'honorable orateur a annexé un projet de statuts-types, qui concilie les principes adoptés par l'Union avec les exigences de l'Administration; ce projet déjà approuvé par l'Union des auberges hospitalières de Silésie, est adopté par l'Assemblée générale.

M. le pasteur Ohl, de Duisburg, a traité ensuite la question des relations entre les auberges privées et l'Union. Bien que l'admission de maisons de ce genre présente parfois certains inconvénients, cette admission et même l'allocation d'une subvention peuvent se justifier par des circonstances locales. Mais pour obtenir leur inscription les auberges privées devront accepter les principes établis par le règlement de l'Union, se soumettre à l'inspection des agents du